

LES P'TITS ZELFES

L·U·Z·E ÉTAMPES



ANNEXE au PROJET D'ETABLISSEMENT DE LA MICROCRECHE

✉ 26 avenue Charles de Gaulle
91150 ETAMPES
☎ 09.73.60.27.35
💻 contact.etampes@luze-creches.com

L'Article R.2324-29 du code de la santé publique indique que les établissements et services d'accueil doivent élaborer un projet d'Etablissement qui met en œuvre la charte nationale d'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Autres Textes réglementaires de référence :

Décret n°2007-230 du 20 février 2007 relatif aux services d'accueil de l'enfant de moins de 6 ans et modifiant le code de la santé publique

Décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans

Ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles

Décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage

Arrêté du 23 septembre 2021 portant création d'une charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Le Projet d'établissement applicable à compter de la date d'ouverture de la structure fixe les modalités d'organisation et de fonctionnement de la micro-crèche.



SOMMAIRE de l'ANNEXE spécifique à l'établissement.

Introduction (p.A3)

Rappel : Les valeurs de la SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTES (p.A3)

Le projet social (p.A5)

Introduction (p.A5)

I. Le contexte (p.A5)

II. Les éléments statistiques de la CAF et de l'INSEE (p.A6)

III. L'enquête de territoire (p.A7)

INTRODUCTION

Le **projet d'établissement** est un travail de réflexion et de concertation mené par l'équipe pluridisciplinaire. Il est adapté aux besoins des usagers et de l'équipe.

Plus concrètement, il représente la réflexion d'équipe sur **la manière de fonctionner lors des différents moments de la vie quotidienne** et la façon dont l'équipe va s'organiser pour accompagner l'enfant et sa famille quel que soit le type d'accueil proposé.

Il révèle et explicite les **valeurs éducatives portées par la SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTÉS (LUZE) et ses filiales dont la SAS LUZE ETAMPES**. Ces valeurs sont communes à toutes les structures d'accueil de la SAS, gestionnaire des différentes unités et en particulier de la micro-crèche « LES P'TITS ZELFES – LUZE ETAMPES ».

Dans ce contexte, le principal objectif de la **SAS LES UNIVERS Z'ENCHANTÉS (LUZE)** est de veiller au bien être, à la santé et à la sécurité des enfants accueillis, ceci dans chaque unité « micro crèche » de ses filiales. Nos structures pouvant proposer des horaires d'accueil atypique (6h-22h) pour répondre aux besoins locaux, notre priorité sera de respecter au plus près les rythmes individuels des enfants. Nous voulons aussi mettre en place différents moyens pour mettre la coéducation au cœur de notre structure et donner aux parents les moyens de faire du lien entre le lieu de vie de leur enfant et eux.

On trouve donc dans ce projet d'établissement, le **projet éducatif** de la structure. Il se décline en objectifs éducatifs. Le projet pédagogique, qui est un document propre à chaque unité de vie indiquera les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs du projet éducatif. Il s'agit de la feuille de route de chaque unité de vie qui est élaborée par le personnel affecté à celle-ci. La Micro-Crèche est à considérer comme une unité décentralisée.

Le **projet social** situe quant à lui la structure et son projet de création de façon plus globale, dans son environnement social, contextuel et géographique.

« Accueillir un enfant, c'est créer pour lui un environnement où il va pouvoir vivre en toute sécurité et trouver ce dont il a besoin au moment où il en a besoin. C'est lui permettre de grandir. » [...] « Pour grandir, un enfant a besoin de repères et de liens dans les différentes expériences qu'il est amené à faire et les différents moments qu'il vit. Ainsi, un espace d'accueil de qualité suppose :

- des repères de lieu et d'aménagement de l'espace,*
- des repères de temps,*
- des repères de personne.*

Les repères n'excluent pas les changements. Au contraire, c'est parce qu'il y a un cadre cognitif et affectif sur lequel il peut s'appuyer, auquel il peut se référer et qui le contient, que l'enfant peut investir la nouveauté, découvrir et apprendre le monde qui l'entoure. Les repères assurent à l'enfant permanence, régularité et stabilité. »

Martine JARDINE (maître de conférence – Bordeaux II)

LES VALEURS DE LA SAS LUZE

L'action des personnels des structures d'accueil s'enracine dans des valeurs qui :

- ✓ Donnent du sens à l'action,
- ✓ Partagées, deviennent un puissant vecteur de cohésion,
- ✓ Contribuent à établir une relation de confiance avec les parents,
- ✓ Place l'enfant et son épanouissement au cœur des préoccupations des professionnels accueillants.

Ces valeurs se déclinent de la façon suivante :

- ✓ Notre action doit toujours être mise en œuvre dans **le respect de la personne** et de ses choix de vie.

Respecter c'est pouvoir être à l'écoute de points de vue, d'opinions ou de personnalités différents, sans chercher à imposer nos propres valeurs et nos propres choix. Il s'agit d'*être dans l'absence la plus complète de jugement de la personne*.

Au quotidien c'est aussi tenir compte du rythme de chacun, de ses limites et de son histoire personnelle. C'est aussi une attitude dans la relation : tenue, politesse, ponctualité...

✓ Exercer une mission auprès du jeune enfant est avant tout une **responsabilité**. Il s'agit pour chaque professionnel accueillant d'assumer les conséquences de ses actes, de ses choix et de ses éventuelles erreurs. Les compétences professionnelles, la volonté, la motivation et la capacité à se remettre en question prennent alors tout leur sens.

✓ **L'intégrité et la transparence** sont des notions indispensables au développement d'une relation de confiance avec les familles et les partenaires.

Cela passe par :

- ☞ Le respect des règles, et notamment de la législation ainsi que des différents codes éthiques et déontologiques
 - ☞ L'information en tant que de besoin des personnes et des familles ; ainsi que la réponse à toute demande de leur part.
 - ☞ L'obligation que nous nous faisons de rendre compte régulièrement de notre action, auprès des parents, du gestionnaire et des partenaires.
- ✓ Nous sommes d'autant plus efficaces que nous savons faire preuve de **solidarité**, voire d'altruisme, dans notre travail. La diversité des situations rencontrées fait que l'entraide est indispensable à un service de qualité. La solidarité est une valeur que nous portons au sein des équipes mais aussi dans nos relations avec les familles. Toutefois afin que cette valeur reste un vecteur ascendant il est important d'en poser les limites. Il s'agit bien d'accompagner et soutenir l'Autre mais non de faire à la place de l'Autre.

Concrètement, nous souhaitons :

- ✓ Assurer à l'enfant un accueil et un accompagnement de qualité en l'absence de ses parents et sans se substituer à eux. Cet accueil doit contribuer à son épanouissement et le préparer au mieux à sa future vie de citoyen.
- ✓ Etablir une relation constructive avec les parents, basée sur le respect mutuel, l'écoute, la responsabilisation et la participation.

Concrètement nous nous engageons à :

- ✓ Faire confiance à l'enfant
- ✓ Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant
- ✓ Verbaliser à l'enfant les intentions et les actes
- ✓ Nous mettre à la hauteur de l'enfant pour lui parler
- ✓ Proposer sans forcer ou presser l'enfant
- ✓ Valoriser et encourager l'enfant
- ✓ Ne pas mettre l'enfant en situation d'échec
- ✓ Ne jamais oublier l'intérêt de l'enfant
- ✓ Ne pas étiqueter l'enfant et sa famille
- ✓ Appeler l'enfant par son prénom
- ✓ Respecter ses origines sociales et culturelles
- ✓ Assurer un cadre laïque

LE PROJET SOCIAL

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération Etampois Sud Essonne (CAESE) au sein de laquelle se situe la micro-crèche « Les P'tits Zelfes – LUZE ETAMPES » regroupe 37 communes représentant plus de 55848 habitants, 116 hab/km2 (données 2022).

Elle est organisée essentiellement autour de la ville d'Étampes (26857 hab. en 2023) mais comporte un grand nombre de villages répartis dans une vaste zone géographique rurale : soit un territoire de 483km2 ce qui représente un quart du département de l'Essonne.

Citons notamment : Angerville (4428 hab. en 2023), Pussay (2288 hab. en 2023), Commune nouvelle du Mérévillois (3477 hab. en 2023), autres petites villes proches les unes des autres (ou « gros villages ») et à l'extrême sud géographique de la CAESE, qui concentrent également une bonne part de population dans une zone « reculée ».

I. LE CONTEXTE

Les structures actuellement existantes au sein de la CAESE, proposent d'ores et déjà des accueils collectifs de type réguliers ou occasionnels :

- Crèche Serge-Levrez à Étampes : 60 places ;
- Crèche Le Petit Prince à Étampes : 50 places ;
- Crèche Le Jardin des Lutins à Morigny-Champigny : 32 places ;
- Crèche familiale Serge-Levrez : 68 places ;
- Micro-crèche Mandarine à Étampes : 8 places d'accueil occasionnel.

(données : <https://www.caese.fr/vos-services/petite-enfance/structures-daccueil-creches>)

Cependant :

➤ elle connaît une demande croissante de la part des parents pour un accueil régulier et pour un engagement d'accueil annuel mais également pour le système « Halte-Garderie ». En témoigne la présence de listes d'attente et l'organisation annuelle des commissions d'attribution de places traduisent une forte sollicitation des structures existantes. (données : <https://www.caese.fr/vos-services/petite-enfance/structures-daccueil-creches>)

La Communauté d'Agglomération a donc engagé la création de deux nouvelles crèches de 60 places chacune, à Étampes et à Morigny-Champigny (à échéance 2027-28), afin de répondre à des besoins identifiés comme croissants sur le territoire. Cette décision démontre l'existence d'une tension persistante entre l'offre disponible et les besoins des familles. (données : <https://www.caese.fr/vos-services/petite-enfance/structures-daccueil-creches>)

➤ elle se trouve et reste dans l'incapacité de répondre favorablement à de nombreuses demandes, notamment pour les bi actifs, mais aussi pour les familles de plus en plus nombreuses, ayant des besoins atypiques telle que les horaires « élargis » (6h-22h). Ces besoins réels sont notamment dus :

- à la présence à Étampes du centre Hospitalier Sud Essonne (CHSE) et autres centres de soins dont les horaires professionnels des personnels soignants sont par nécessité atypiques
- à la présence également sur ETAMPES et alentours des services publics tels que Pompiers, Gendarmerie, travaillant en horaires irréguliers et/ou décalés
- à la présence d'actifs résidents sur la CAESE ou alentours travaillant à la RATP, SNCF, Centre pénitencier, militaires travaillant aussi en horaires irréguliers et/ou décalés

- mais aussi à de nombreux actifs contraints de travailler à Paris ou autres communes des petite et grande couronnes franciliennes, nécessitant d'élargir leur amplitudes horaires d'absence du domicile à cause de temps de transport allongés souvent à plus d'une heure et demi par trajet domicile-travail.
- Et enfin aux commerces et commerçants ouvrant et travaillant le samedi

D'où la création en 2018 de la structure LES P'TITS ZELFES-LUZE ETAMPES (capacité de 10 à l'origine étendue à 12 en 2026), dont les horaires d'ouverture sont larges : 6-22h.

Une analyse plus poussée de divers éléments sociologiques révèle par ailleurs localement :

- ✓ Une augmentation de l'activité professionnelle des femmes
- ✓ La réduction de la taille des ménages
- ✓ Le développement de la monoparentalité (=22% des familles d'Etampes en 2018)
- ✓ Une augmentation des temps de transport domicile-travail

Ces changements sociaux ne manquent pas d'avoir des répercussions sur la demande d'accueil des enfants.

Le développement, au cours de la dernière décennie, de lotissements sur le territoire, a en outre attiré de nouveaux habitants (le plus souvent des couples avec enfants), n'ayant pas forcément de la famille habitant le secteur et qui sollicitent des modes de garde diversifiés, notamment de l'accueil collectif à temps plein ou partiel, et des horaires d'accueil un peu plus « élargies ».

II. LES ELEMENTS STATISTIQUES DE LA CAF ET DE L'INSEE

A date de 2021, les éléments statistiques fournis par la C.A.F et l'INSEE mettent en relief sur Etampes en particulier et sur le territoire de la CAESE plus largement :

- ✓ Une évolution démographique de +0,5%/an depuis 2011, surtout imputable au solde naturel (taux de naissances-taux de décès) en progression de 0,7% depuis 2011, suivi par UN RECUL DES NAISSANCES DEPUIS 2022-23 (baisse du taux de natalité «au niveau national» de 2.1 enfnt/femme à -de 1.8.

Mais cela est contrebalancé dans les solutions d'accueil des jeunes enfants par une baisse significatives des assistantes maternelles (notamment via les départ en retraite de ces dernière). La tension sur la demande de garde du jeune enfant reste donc forte.

- ✓ Une progression de la population d'allocataire dans la CAESE de 10% par rapport à 2013 : la CAF de l'Essonne couvre 51% de la population de la CAESE avec 9400 foyers allocataires en 2018.
- ✓ Des ressources familiales un peu moins élevées pour Etampes que la moyenne nationale mais qui augmentent néanmoins constamment depuis 2006. Toutefois plus de 50% des actifs ont un revenus mensuel moyen dépassant les 2000 euros (données INSEE).
- ✓ D'après les dernières données CAF disponibles, malgré une baisse du nombre d'enfants de moins de 3ans constatés (données 2017-2018), le taux de couverture des demandes en matière d'accueil Petite Enfance (collectif et individuel) pour la CAESE est de 53% pour les 0-4 ans, alors que le besoin potentiel identifié en 2018 était de 73% (données CAF)
- ✓ Les EAJE (accueil collectif) qui relèvent de la CAESE, au nombre de 5 actuellement et dont les structures sont essentiellement regroupées à Etampes et autour d'Etampes, couvrent 29,5% de l'accueil actuel.
- ✓ Ce taux de couverture en mode de garde collectif devient quasi nul si l'on ne considère que la zone sud de la CAESE (Angerville, Pussay, Méréville...)
- ✓ Concernant l'accueil d'enfant en horaires décalés, hormis la MC actuelle « Les P'tits Zelfes-LUZE ETAMPES », aucune autre structure et très peu d'assistants maternels n'offrent de possibilités d'accueil sur un créneau aussi élargi.

LUZE ETAMPES, entité juridique gestionnaire de La micro-crèche (MC) « Les P'tits Zelfes-LUZE ETAMPES » a pour objectif de diversifier l'offre faite aux familles en permettant un accueil collectif adapté aux profils familiaux « atypiques », notamment en termes d'horaires d'accueil, mais

aussi en termes de planning aléatoire, ou de besoins d'accueil adapté à une spécificité. Et elle adoptera une tarification modulée en fonction des revenus pour s'adapter à un maximum de familles.

III. L'ENQUÊTE SUR LE TERRITOIRE

Afin d'estimer de façon précise les demandes des familles, la gestionnaire a procédé lors du projet de création de la première MC de LUZE ETAMPES en 2017, à une enquête directe par voie de questionnaire auprès de 95 familles ayant soit un projet soit au moins un enfant de moins de 6 ans. Les résultats de l'enquête ont révélé clairement les attentes des parents par rapport au développement de l'accueil collectif sur le territoire, les structures existantes étant insuffisantes pour répondre à ces attentes.

Les résultats de cette enquête ont été par la suite confirmé par le Diagnostique Social Local (DSL) de mars 2017, puis par le Projet social de territoire (PST) de janvier 2021, tous deux établis par la CAESE (communauté d'agglomération d'Etampes et du Sud Etampois) ayant la « Compétence Petite Enfance » pour le territoire.

Au regard des besoins évalués et discutés avec les responsables et élus locaux, il a été convenu d'envisager un développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil collectif et individuel sur l'ensemble du secteur.

Chose faite puisque, comme évoqué plus haut, la CAESE a donc engagé la création de deux nouvelles crèches de 60 places chacune, à Étampes et à Morigny-Champigny (à échéance 2027-28), afin de répondre à des besoins identifiés comme croissants sur le territoire. Cette décision démontre l'existence d'une tension persistante entre l'offre disponible et les besoins des familles.

Toutes les propositions doivent veiller à la complémentarité entre les différents modes d'accueil. D'où par exemple l'élargissement des horaires d'accueil proposée par LUZE ETAMPES pour répondre à une demande qui n'avait pas ou peu de solutions proposées.

Il s'agit de concevoir une offre visant le renforcement de la solidarité de proximité et la complémentarité avec le travail des Assistantes Maternelles. *Un accueil ponctuel des assistantes maternelles qui le souhaiteraient et de leurs enfants sur des ateliers communs est d'ailleurs envisagé.*

Il ne s'agit pas d'opposer le mode de garde collectif et la garde individuelle. Cette dernière est bien développée sur le territoire et elle représente un vivier d'emplois de proximité. D'où l'importance de renforcer les actions du R.A.M. dans le soutien et la professionnalisation des Assistantes Maternelles et de créer des espaces mutualisés entre les structures d'accueil collectif et le R.A.M. afin d'éviter un sentiment de concurrence auprès des Assistantes Maternelles.

Par ailleurs, d'autres échanges avec d'autres types de structures telles les EHPAD sont en cours de développement, ceux-ci visant à favoriser la mixité générationnelle.

Un dialogue/partenariat permanent avec la commission petite enfance de la CAESE, ses responsables et l'élu de l'EPCI en charge du domaine, pour agir en synergie est pour cela mis en place et constant.